

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DU TRAVAIL ET
DES AFFAIRES SOCIALES
DIRECTION DES REFUGIES
ET EMIGRES

Kigali, le 10.11.1992

Aff. Ex
N° 1210/1700
10-11-92
75463/1700
Jc M/11

Monsieur le Ministre de l'Intérieur
et du Développement Communal

KIGALI

TRES URGENT

Ministère

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération

KIGALI

Objet: Invitation à une
réunion le 12/11/1992.

Monsieur le Ministre,

Suite à la lettre n° 3043/03.02.AP.EA
du 19 Octobre 1992 relative à l'octroi des titres de voyage
nationaux aux réfugiés rwandais adressée par le Ministre des
Affaires Etrangères et de la Coopération au Ministre de
l'Intérieur et du Développement Communal et au Ministre du
Travail et des Affaires Sociales,

J'ai l'honneur de vous inviter dans une
réunion de niveau ministériel Jeudi le 12 Novembre 1992 à
9 heures du matin, pour nous concerter sur l'harmonisation de
la politique nationale relative à l'octroi des titres de voyage
aux réfugiés/rapatriés rwandais, et ce, dans le cadre de la
concrétisation des engagements pris par le Gouvernement Rwandais
lors du Sommet de Dar Es Salaam sur le problème des Réfugiés
Rwandais.

Franche collaboration.

Copie pour information à:

- ✓ Monsieur le Président de
la République Rwandaise
KIGALI
- Monsieur le Premier Ministre
KIGALI
- Monsieur le Ministre de
la Défense
KIGALI

Le Ministre du Travail et
des Affaires Sociales
NDASINGWA Landoald

